



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 28 JANVIER 2010 A 20H00

PRESIDENT : Monsieur Claude Vuillet, doyen d'âge,
puis Monsieur François de Mazières, Président

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (a donné pouvoir à M. Christian JOUANE pour la délibération n° 2010-01-01), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE Mme Martine ARNAL, Olivier COLLO, M Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, M Jean-Luc PESSEY , Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Edmond GRONDIN (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER. M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD pouvoir à M. Christian JOUANE pour la délibération N°2010-01-01
M. Bernard DEBAIN pouvoir à M. Edmond GRONDIN
M. Philippe NOYER pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 janvier 2010

Date d'affichage de la convocation : 19 janvier 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 61 (60 à la délibération n° 2010-01-01)

Il a été procédé à l'installation du conseil communautaire par M. Claude VUILLET, doyen d'âge de l'assemblée.

2010.01.01 : Election du président

M. François de Mazières, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

2010.01.02 : Détermination du nombre de vice-présidents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Fixe à dix le nombre de poste de vice-présidents.

2010.01.03 : Election des vice-présidents.

M. Jean-Jacques LASSERRE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

M. Jean-François PEUMERY ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Hervé HOCQUARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Claude VUILLET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Jean-Marc LE RUDULIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Jacques BELLIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Patrick CONFETTI ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Bernard DEBAIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Gilles PANCHER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Olivier LEBRUN ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

2010.01.04 : Etablissement du bureau communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Décide que le bureau sera composé du président et des dix vice-présidents.

2010.01.05 : Délégation de compétences au bureau et au président.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

1) *délègue une partie de ses compétences, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et selon la répartition suivante :*

• *au bureau :*

- *accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- *solliciter toutes subventions sur des opérations suivies par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme ;*
- *autoriser le président à signer les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs avenants ;*
- *désigner les représentants de Versailles Grand Parc à la commission d'appel d'offres des dits groupements ;*
- *donner un avis sur les demandes de subvention formulées par les communes membres auprès de l'Union européenne, l'Etat, des autres collectivités territoriales ou tout autre organisme, lorsque cet avis est requis par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre organisme.*

• au président :

- procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie nécessaire au financement des opérations, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée tel qu'ils sont définis à l'article 28 du code des marchés publics, ainsi que tous les avenants s'y rapportant ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans une limite de 30 000 € ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la communauté les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle dans les domaines relevant de sa compétence, y compris la constitution de partie civile et ce devant toutes les instances ;
- procéder au recrutement des personnels contractuels ou vacataires, des travailleurs temporaires pour des tâches administratives ou autres et accepter des stagiaires ;
- signer l'ensemble des conventions attribuant des subventions à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et sollicitées par le bureau.

2010.01.06 : Constitution des commissions, élection des membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

1) décide la création des commissions suivantes :

- finances, administration générale et personnel,
- environnement et eau,
- aménagement et transports
- habitat et politique de la ville
- développement économique,
- culture et sport

2) fixe à 13 le nombre de membres par commission.

3) sont élus, à l'issue du vote au scrutin public:

FINANCES ADMINISTRATION GENERALE et PERSONNEL	
BIEVRES	MIE Alain-Louis
BOIS D'ARCY	MALLÉ Jean-Philippe
BUC	LE RUDULIER Jean-Marc
FONTENAY-LE-FLEURY	EL FEDIL Kamel
JOUY-EN-JOSAS	KIBLER Frédérique
LES LOGES-EN-JOSAS	LAPORTE-WEYWADA Catherine
ROCQUENCOURT	LAMBERT Alain-Michel
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	BUONO Frédéric
TOUSSUS-LE-NOBLE	PANCHER Gilles
VERSAILLES	NOURISSIER Alain
VERSAILLES	FLEURY Hervé
VERSAILLES	SEÑERS Marie
VIROFLAY	LEBRUN Olivier
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
BIEVRES	MIE Alain-Louis
BOIS D'ARCY	ERNIE Alain
BUC	DUTRUC-ROSSET Georges
FONTENAY-LE-FLEURY	RENAUD Pascale
JOUY-EN-JOSAS	JAMET Ludovic
LES LOGES-EN-JOSAS	CONFETTI Patrick
ROCQUENCOURT	NOYER Philippe
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	MAMY Christian
TOUSSUS-LE-NOBLE	PANCHER Gilles
VERSAILLES	BOËLLE Marie
VERSAILLES	MERCIER Arnaud

VERSAILLES	DELAPORTE Laurent
VIROFLAY	GUILBERT Jean
COMMISSION ENVIRONNEMENT ET EAU	
BIEVRES	BANULS Véronique
BOIS D'ARCY	COLLO Olivier
BUC	GAILLET Jean-Roch
FONTENAY-LE-FLEURY	LASSERRE Jean-Jacques
JOUY-EN-JOSAS	BELLIER Jacques
LES LOGES-EN-JOSAS	LEQUAIN Philippe
ROCQUENCOURT	BARRET Jean-Philippe
SAINT-CYR-L'ECOLE	SOLECKI Dana
TOUSSUS-LE-NOBLE	BOLLENGIER Christophe
VERSAILLES	ORDAS Magali
VERSAILLES	LINQUIER Erik
VERSAILLES	LAMBERT François
VIROFLAY	ISSAKIDIS Jean-Michel
COMMISSION AMENAGEMENT et TRANSPORTS	
BIEVRES	HOCQUARD Hervé
BOIS D'ARCY	MALLÉ Jean-Philippe
BUC	DUTRUC-ROSSET Georges
FONTENAY-LE-FLEURY	STUCKI Pierre-Yves
JOUY-EN-JOSAS	CURTI Gilles
LES LOGES-EN-JOSAS	LEQUAIN Philippe
ROCQUENCOURT	NOYER Philippe
SAINT-CYR-L'ECOLE	DEBAIN Bernard
TOUSSUS-LE-NOBLE	FRAUDEAU Olivier
VERSAILLES	VOITELLIER Thierry
VERSAILLES	SAPORTA Michel
VERSAILLES	SCHMIT Martine
VIROFLAY	THOMAS Michaël
COMMISSION HABITAT et POLITIQUE DE LA VILLE	
BIEVRES	JOUANE Christian
BOIS D'ARCY	VUILLIET Claude
BUC	DUTRUC-ROSSET Georges
FONTENAY-LE-FLEURY	CONORT Dominique
JOUY-EN-JOSAS	CURTI Gilles
LES LOGES-EN-JOSAS	LAPORTE-WEYWADA Catherine
ROCQUENCOURT	PEUMERY Jean-François
SAINT-CYR-L'ECOLE	HEMET Guy
TOUSSUS-LE-NOBLE	PANCHER Gilles
VERSAILLES	BANCAL Michel
VERSAILLES	HATTRY Liliane
VERSAILLES	DE LA FERTE Christine
VIROFLAY	de HEAULME Roland
COMMISSION CULTURE ET SPORT	
BIEVRES	MIE Alain-Louis
BOIS D'ARCY	ARNAL Martine
BUC	PESSEY Jean-Luc
FONTENAY-LE-FLEURY	RENAUD Pascale
JOUY-EN-JOSAS	BELLIER Jacques
LES LOGES-EN-JOSAS	CONFETTI Patrick
ROCQUENCOURT	BARRET Jean-Philippe
SAINT-CYR-L'ECOLE	GRONDIN Edmond
TOUSSUS-LE-NOBLE	FRAUDEAU Olivier
VERSAILLES	DUCHENE Marie-Annick
VERSAILLES	FRESNEL Jean-Marc
VERSAILLES	BOURRACHOT-ROUCAYROL Anny
VIROFLAY	ROCHERON Pascale

2010.01.07 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) fixe à 5 le nombre de membres de la commission d'appel d'offres, non compris le président,
- 2) précise que les membres suppléants pourront représenter les membres titulaires au sein de la commission d'appel d'offres,
- 3) désigne à l'issue du vote au scrutin public comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres : **M. Alain ERNIE, Mme Dominique CONORT, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, M. Frédéric BUONO.**

et comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

**M. Christian JOUANE. Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Philippe NOYER,
M. Edmond GRONDIN, M Jean GUILBERT.**

**2010.01.08 : Indemnités de fonctions - président, vice-présidents et conseillers
communautaires**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide d'arrêter l'enveloppe indemnitaire globale sur la base des taux maxima prévus par la réglementation pour les fonctions de président et de vice-président, soit respectivement 145% et 66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015 - majoré 821) ;
- 2) décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de président à 72,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L. 5211-12 et R. 5216-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 3) décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de vice-président à 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L. 5211-12 et R. 5216-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 4) décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de conseiller communautaire à 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L. 5216-4 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 5) dit que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront les augmentations des traitements de la fonction publique ;
- 6) dit que l'enveloppe constituée par le montant total des indemnités allouées au président, aux vice-présidents et aux conseillers communautaires est inscrite au budget en cours et aux suivants ;
- 7) dit qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil est annexé à la présente délibération.

Détermination de l'enveloppe indemnitaire maximale mensuelle			
Bénéficiaires	Indemnités de fonction Taux maximal en % de l'IB 1015	Indemnités brutes mensuelles	Indemnités mensuelles brutes cumulées
<u>Président</u>	145,00 %	5 484,71 €	5 484,71 €
<u>10 vice-présidents</u>	66,00 %	2 496,49 €	24 964,90 €
Enveloppe indemnitaire maximale mensuelle			30 449,61 €

Conseillers communautaires – montant mensuel maximum autorisé (hors enveloppe)			
Bénéficiaires	Indemnités de fonction Taux maximal en % de l'IB 1015	Indemnité brute mensuelle	Indemnités mensuelles brutes cumulées
<u>52 conseillers communautaires (hors enveloppe)</u>	6,00 %	226,95 €	11 801,40 €

Montants des indemnités brutes mensuelles allouées			
Bénéficiaires	Indemnités de fonction de base en % de l'IB 1015	Indemnités brutes mensuelles	Indemnités mensuelles brutes cumulées
<u>Président</u>	72,50 %	2 742,35 €	2 742,35 €
<u>10 vice-présidents</u>	33,00 %	1 248,24 €	12 482,40 €
TOTAL			15 224,75 €
<u>52 conseillers communautaires (hors enveloppe)</u>	3,00 %	113,48	5 900,96
TOTAL GLOBAL			21 125,71 €

2010.01.09 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM), au sein du syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

1) A l'issue du vote au scrutin public désigne comme représentants de Versailles Grand Parc au SYCTOM :

- En tant que délégué titulaire : **Mme ORDAS Magali**
- En tant que délégué suppléant : **M. LAMBERT François**

2) A l'issue du vote au scrutin public désigne comme représentants de Versailles Grand Parc au SIDOMPE :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bièvres	FERRY Marianne	MATTEI Jacky
	BANULS Véronique	PELLETIER-LEBARBIER Anne
Bois d'Arcy	ERNIE Alain	ARNAL Martine
	COLLO Olivier	REILLON Georges
Buc	DUTRUC-ROSSET Georges	FERAT Vincent
	GAILLET Jean-Roch	PESSEY Jean-Luc
Fontenay-le-Fleury	LASSERRE Jean-Jacques	EL FEDIL Kamel
	STUCKI Pierre-Yves	HMAMED Hadi
Jouy-en-Josas	CURTI Gilles	BROSTEAUX Christophe
	JAMET Ludovic	MEFFRE Luc
Les Loges-en-Josas	LEQUAIN Philippe	LAPORTE-WEYWADA Catherine
	JOURDAN Corinne	DEFENDINI Francis
Rocquencourt	NOYER Philippe	BOBET Claude
	BARRET Jean-Philippe	PIERRE Hélène
Saint-Cyr-l'Ecole	SOLECKI Dana	MAMY Christian
	HEMET Guy	GRONDIN Edmond
Toussus-le-Noble	BOLLENGIER Christophe	FRAUDEAU Olivier
	FAYER Bernard	PANCHER Gilles
Viroflay	ISSAKIDIS Jean-Michel	de HEAULME Roland
	GUILBERT Jean	ROCHERON Pascale

2010.01.10 : Election des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) et de l'Agence d'Urbanisme et de Développement durable

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) A l'issue du vote au scrutin public, désigne **M. Thierry VOITELLIER** comme représentant titulaire et **M. Bernard DEBAIN** en tant que représentant suppléant de la communauté d'agglomération à l'assemblée générale du Groupement des Autorités Responsables de Transport ;
- 2) A l'issue du vote au scrutin public, désigne **M. François de MAZIERES., M. Hervé HOCQUARD, M. Gilles PANCHER** comme représentants titulaires et **M. Bernard DEBAIN, M. Jacques BELLIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER** comme représentants suppléants de Versailles Grand Parc à l'agence d'urbanisme et de développement sur le territoire de Massy / Palaiseau / Saclay / Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines.

2010.01.11 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du syndicat mixte du bassin de déplacements de la région de Versailles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *A l'issue du vote au scrutin public, désigne les 22 (vingt deux) membres suivants pour représenter Versailles Grand Parc au sein du syndicat mixte du bassin de déplacement de la région de Versailles :*

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bièvres	MIE Alain-Louis	SAVARY Alain
Bois d'Arcy	REILLON Gérard	COLLO Olivier
Buc	DUTRUC-ROSSET Georges	GAILLET Jean-Roch
Fontenay-le-Fleury	STUCKI Pierre-Yves	HMAMED Hadi
Jouy-en-Josas	MEFFRE Luc	JAMET Ludovic
Les Loges-en-Josas	DEFENDINI Francis	MIRCHER Dominique
Rocquencourt	NOYER Philippe	BOBET Claude
Saint-Cyr-L'Ecole	DEBAIN Bernard	HEMET Guy
Toussus-le-Noble	FRAUDEAU Olivier	PANCHER Gilles
Versailles	VOITELLIER Thierry	MERCIER Arnaud
Viroflay	THOMAS Michaël	LEBRUN Olivier

2010.01.12 : Désignation du représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l' « assemblée spéciale » chargée de nommer des représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *A l'issue du vote au scrutin public, désigne **M. Claude VUILLET**, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Bois d'Arcy, né le 4 juillet 1933, pour le représenter à l' « assemblée spéciale » chargée de nommer les représentants des communes et intercommunalités au conseil d'administration de l'établissement public foncier des Yvelines.*

2010.01.13 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des SA HLM du territoire et de l'agence départementale d'information sur le logement des Yvelines (ADIL).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *désigne **M Olivier LEBRUN** vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Viroflay, né le 4 octobre 1963, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Immobilière 3F ;*
- 2) *désigne **M. Jean-François PEUMERY**, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Rocquencourt né le 6 décembre 1945; pour représenter Versailles Grand Parc au sein du conseil d'administration de la SOGEMAC ;*
- 3) *désigne **M. Michel BANCAL**, conseiller communautaire, Maire-adjoint de la commune de Versailles délégué au logement, né le 1^{er} avril 1960, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM La Sablière ;*
- 4) *Désigne **M. Jean-Jacques LASSERRE**, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Fontenay-le-Fleury né le 22 juillet 1947, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM LOGIREP ;*

- 5) Désigne **M. Jean-Marc LE RUDULIER** vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Buc né le 5 décembre 1946, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM France Habitation ;
- 6) Désigne **M. Bernard DEBAIN**, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Saint Cyr l'Ecole, né le 6 octobre 1947, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Pierre et Lumières ;
- 7) Désigne **M. Jean-François PEUMERY** vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Rocquencourt né le 6 décembre 1945, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Efidis ;
- 8) Désigne **M. Christian JOUANE**, conseiller communautaire, 1^{er} Maire-Adjoint de la ville de Bièvres, né le 28 octobre 1940, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la SA d'HLM Les Riantes Cités ;
- 9) Désigne **Mme Martine ARNAL**, conseiller communautaire, Maire-adjointe délégué aux affaires sociales né le 25 juillet 1948, pour représenter Versailles Grand au sein de la SA d'HLM Le Foyer pour Tous ;
- 10) Désigne **M. Jean-François PEUMERY**, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Rocquencourt né le 6 décembre 1945, pour représenter Versailles Grand au sein conseil d'administration de l'Agence Départementale d'information sur les Logements des Yvelines (ADIL).

2010.01.14 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux Missions locales intercommunales de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses environs, de Massy et de Versailles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) désigne **Mme Martine ARNAL** comme représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses environs ;
- 2) désigne **M. Christian JOUANE** comme représentant titulaire et **M. Alain SAVARY**, comme représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Massy ;
- 3) désigne le Président de Versailles Grand Parc, **Mme CONORT Dominique M. LE RUDULIER Jean-Marc**, **Mme PHARISIEN Monique.**, **M. LEQUAIN Philippe**, **M. NOYER Philippe.**, **M. HEMET Guy**, **M. LEMAITRE Jean-Marie**, **M. MERCIER Arnaud**, **M. HATTRY Liliane**, **M. GUILBERT Jean**, comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Versailles.

2010.01.15 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à Mov'eo, au Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) et à Systematic

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) désigne **M. Gilles PANCHER** comme représentant titulaire de Versailles Grand Parc à Mov'eo et **M. Philippe NOYER** comme son représentant suppléant ;
- 2) désigne **M. Philippe NOYER** comme représentant titulaire de Versailles Grand Parc au Centre de ressources mobilité et handicap et **M. Gilles PANCHER** comme son représentant suppléant ;
- 3) désigne **M. Gilles PANCHER** comme représentant titulaire de Versailles Grand Parc à Systematic et **M. Philippe NOYER** comme son représentant suppléant.

2010.01.16 : Désignation d'un représentant à la commission locale d'information constituée pour la dénucléarisation du site du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) A l'issue du vote au scrutin public désigne **Mme Véronique BANULS**, comme représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la commission locale d'information du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses

2010.01.17 : Adhésion au SEDIF et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité syndical

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide d'adhérer au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de Versailles Grand Parc à raison des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SEDIF), Les Loges-en-Josas et Viroflay ;
- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SEDIF :

Titulaires	Suppléants
HOCQUARD Hervé	BANULS Véronique
CIAVATTI Pascal	JOURDAN Corinne
JAMET Ludovic	PAYEN Marie-Christine
LEBRUN Olivier	LE PIVAIN Louis

2010.01.18 : Adhésion au SMGSEVESC et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité syndical

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide d'adhérer au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de Versailles Grand Parc à raison des communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles ;
- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 30 représentants (15 titulaires et 15 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC :

Titulaires	Suppléants
COLLO Olivier	ERNIE Alain
REILLON Gérard	HANNIER Jocelyne
DUTRUC-ROSSET Georges	GAILLET Jean-Roch
URLACHER Jean-Marie	RUCH Gabriel
SANSON Alain	STUCKI Pierre-Yves
PAYEN Marie-Christine	JAMET Ludovic
BARRET Jean-Philippe	BISTAGNE Eva
LEBRAS Josette	DUCHON Lydie
NOIR André	BROME Jean-Paul
GUYOT Alain	RENARD Marcel
DE MAZIERES François	NOURISSIER Alain
ORDAS Magali	MASSON Gaspar
LAMBERT François	ROUCHER Dominique

LINQUIER Erik	RIGAUD-JURE Béatrice
FLEURY Hervé	SENNERS Marie

2010.01.19 : Création d'une activité accessoire relative à un poste auprès du Président, pour coordonner la communication

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide la création, à compter du 1er février 2010, d'une activité accessoire relative à un poste auprès du président, pour coordonner la communication, sur la base d'un grade de catégorie A de la filière administrative, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires ;
- 2) décide de fixer l'indemnité accessoire forfaitaire sur la base de l'indice brut 966 ;
- 3) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

**2010.01.20: Marché de nettoyage des locaux et des vitres du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles.
Avenant n°1 au lot n°1 – nettoyage des locaux
Avenant n°1 au lot n°2 – Nettoyage des vitres.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de l'avenant n°1 au lot n°1 « entretien des locaux » du marché de nettoyage des locaux et des vitres du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles attribué à la société *ESSI TURQUOISE* ayant pour objet l'intégration des prestations d'entretien des locaux du conservatoire de Jouy-en-Josas,
- 2) approuve les termes de l'avenant n°1 au lot n°2 « entretien des vitres » du marché de nettoyage des locaux et des vitres du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles attribué à la *VDS* ayant pour objet l'intégration des prestations d'entretien des locaux du conservatoire de Jouy-en-Josas,
- 3) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants et tout document s'y rapportant,
- 4) dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 611 « Prestations de service ».

2010.01.21 Marché de fourniture et distribution de sacs – Lot n° 5 : « Distribution en porte à porte de sacs bordeaux pour la collecte des ordures ménagères sur Versailles et de sacs verts pour la collecte du verre sur Viroflay » - Avenant n° 1 : intégration de la distribution de sacs papier kraft pour la collecte des déchets végétaux sur la commune de Bois d'Arcy à destination des pavillons non dotés en bac - 1^{er} trimestre 2010.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché de fourniture et distribution de sacs relatif à l'intégration de la commune de Bois d'Arcy au lot 5 : distribution de sacs papier kraft pour la collecte des déchets végétaux destination des pavillons non dotés en bac, d'un montant de 8 244 € HT ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

Le Président


François de MAZIERES
Maire de Versailles